



Prolongation de garde à vue

Par **nono4655**, le **07/06/2010** à **11:19**

Bonjour

je viens vers vous pour un renseignement, j ai un ami qui a été placé en garde à vue suite vol harcèlement abus de confiance abus de bien sociaux. il a effectué que 9h de GAV.

un mois plus tard les gendarmes donc vendredi dernier vienne chez lui pour lui signifier qu'il sera en prolongation de GAV le 21 juin au matin de 8h à 12h

est il possible de lui signifier une prolongation de GAV ?

son patron veux ce faire rembourser son préjudice par le biais de la caisse des congés de mon ami, a-t-il le droit vu qu'il y a une procédure?

les objets retrouvés dans son habitation sont-ils des pièces à conviction? si oui pourquoi les objets sont repartis chez l'ex employeur de mon ami?

pendant la perquisition ils ont pris des outils mais ces outils appartiennent a mon ami (outils volé dans une voiture, son ex employeur lui signe un chèque lui dit rachète toi tes outils l'assurance me les remboursera!!!) peut t il dire que les outils lui appartiennent dans cette condition ?

merci d avance pour les réponses